

1. Informations du président

- Les mesures d'urgence majorant le travail de nuit des personnels non médicaux et d'augmentation de 50 % des indemnités de garde des personnels médicaux prises l'été dernier pour faire face aux tensions estivales sont à nouveau prolongées jusqu'au 31 août 2023. La communauté médicale attend désormais l'aboutissement du chantier de la rémunération du travail de nuit et de la permanence des soins en établissement de santé (PDSSES) annoncé par le Président de la République ([vœux du 6 janvier 2023](#)) et que ces mesures soient pérennisées.
- **La conférence des présidents de CME du CHU** a récemment pris position sur :
 - le « palmarès des médecins experts » publié par le magazine *Le Point* dans son édition du 27 avril pour dénoncer une méthodologie et une démarche délétères qui ne peuvent qu'induire en erreur les patients ([communiqué de presse](#)) ;
 - la proposition de loi adoptée en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale qui prévoit une suppression du cadre légal permettant d'actionner l'obligation vaccinale anti-covid en cas d'évolution de la situation épidémique ([communiqué de presse](#)) et qui va donc bien au-delà de la suspension de cette obligation et la réintégration des personnels non vaccinés décidées par le Gouvernement ([décret, instruction](#)) : la communauté médicale soutient fermement la vaccination, qui protège aussi bien les patients que les soignants ;
 - le rôle et la place du CHU en matière de **recherche** : des concertations sont prévues prochainement sous l'égide des ministères de tutelle au sujet de l'organisation de la recherche médicale entre l'INSERM, l'Université et le CHU. Dans ce contexte encore flou, il convient de rester vigilant pour que le CHU conserve un rôle central dans la recherche médicale et que le ministère de la Santé continue à piloter le programme hospitalier de recherche clinique (PHRC).

2. Avis sur un protocole de coopération ([protocole](#))

Après examen par le P^r Agnès HARTEMANN, rapporteur pour la CME, et avis favorable du [comité de pilotage](#) du 12 avril 2023, la CME a émis un avis favorable à l'unanimité sur le protocole d'« adaptation des ratios insuline prandiale/glucides par le diététicien, chez les patients atteints de diabète de type 1 traités par des schémas complexes d'insuline ».

3. Préparation de l'AP HP aux Jeux olympiques (M. Florent BOUSQUIÉ) ([diaporama](#))

Les Jeux olympiques de Paris auront lieu du 24 juillet au 11 août et les Jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre 2024. L'AP-HP doit se préparer à assurer :

- la prise en charge des athlètes et personnes accréditées par le Comité international olympique (CIO) au sein d'un centre de santé dénommé « polyclinique olympique et paralympique », dont la création et la gestion seront assurées par l'AP-HP (qui sera remboursée « à l'euro prêt »), et, pour les soins plus lourds, au sein de trois hôpitaux référents : Bichat, Avicenne et l'hôpital européen Georges-Pompidou (HEGP) ;
- la continuité des soins pour ses patients et la prise en charge des touristes pendant cette période ;
- la survenue d'éventuelles situations sanitaires exceptionnelles et la gestion des risques liés à l'afflux de personnes, notamment pour la cérémonie d'ouverture prévue sur la Seine le 26 juillet et pour le « marathon pour tous » la nuit du 10 août.

Il s'agit donc d'un énorme défi alors que l'AP-HP et les hôpitaux publics dans leur ensemble connaissent une profonde crise de recrutement et de fidélisation des personnels et que la gestion de l'été 2022 a été particulièrement compliquée. Il est donc important que le secteur privé soit également mis à contribution.

Le comité de pilotage mis en place par l'AP-HP a commencé à travailler depuis février pour évaluer les besoins capacitaires, leur traduction en ressources humaines nécessaires et leur impact sur l'établissement des plannings des congés des personnels pour l'été 2024. Il serait bienvenu que les personnels de l'AP-HP qui seraient amenés à reporter leurs congés voient leur effort compensé financièrement et récompensé par des places gratuites pour assister aux Jeux olympiques.

4. Contribution de l'AP HP aux travaux d'élaboration du projet régional de santé 2023 2028 (P^r Frédéric BATTEUX, M^{me} Gabrielle BAYLOCQ) ([diaporama](#))

Le [projet régional de santé \(PRS\) 2023-2028](#) doit être publié au plus tard le 1^{er} novembre 2023. Son volet opposable relatif aux disciplines soumises à autorisation consiste à estimer les besoins, à fixer les objectifs qualitatifs de l'offre de soins et à définir les cibles d'implantation des activités et équipements sur chacun des territoires de la région. Dans une première contribution à ces travaux, l'AP-HP a synthétisé le positionnement de ses sites dans la gradation territoriale des soins et sa traduction en demandes d'autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds dans le cadre de la [nouvelle réglementation](#) (voir [CME du 13 septembre 2022](#) et du [4 avril 2023](#) pour la radiologie).

Il conviendra de faire converger le calendrier de ce PRS avec celui du « [levier 23](#) » sur les priorités stratégiques d'évolution de notre offre de soins à 3 et 5 ans, dont la finalisation est prévue en décembre. Un comité de pilotage, associant la direction générale, des représentants de la CME et les directeurs et présidents de CME locale des groupes hospitalo-universitaires (GHU), est en cours de constitution et tiendra sa première réunion début juillet.

5. Convention de préfiguration et de partenariat entre l'AP HP, la commune de Saint-Ouen et l'agence régionale de santé d'Île-de-France (ARSIF) relative au centre municipal de santé Henri-Barbousse de Saint-Ouen et au futur hôpital « Grand Paris Nord » (M. Jean-Baptiste HAGENMÜLLER, D^r Mohad DJOUAB, P^r Agnès LEFORT DES YLOUSES) ([diaporama](#), [convention](#)).

Le [projet médical](#) de l'AP-HP prévoit de renforcer les collaborations avec nos partenaires de ville, en particulier les centres de santé, et la CME a eu l'occasion de souligner l'importance, pour la réussite du projet du futur hôpital du nord du Grand Paris, de travailler sur les synergies avec les partenaires du territoire ([CME du 9 mars 2021](#)). La convention avec le centre de santé municipal de Saint-Ouen est un élément exemplaire de cette stratégie qui, sans attendre l'ouverture du nouvel hôpital, doit permettre de coordonner les parcours de soins des patients et de développer un ensemble intégré d'activités de soins de ville et hospitalières.

6. Suivi des « [30 leviers pour agir ensemble](#) » :

- **Levier 9 : « schémas horaires innovants » (M. Loïc MORVAN) ([diaporama](#))**
Un premier appel à projets a retenu 39 des 47 projets déposés et 127 créations d'emplois en équivalents temps plein (ÉTP) ont été validés pour les accompagner. Ils portent majoritairement (25 projets) sur des schémas permettant une semaine de quatre jours. Un second appel à projets sera ouvert du 9 mai au 5 juin.
- **Levier 11 : redonner du temps aux soignants ([diaporama](#))**
L'objectif du « levier 11 » est de permettre aux équipes soignantes de se recentrer sur leur cœur de métier en les déchargeant de tâches administratives, logistiques et techniques. 300 postes seront créés en 2023 et 300 autres en 2024 à l'appui de cet objectif. Un premier appel à projets lancé du 27 janvier au 10 mars a permis de sélectionner 146 projets assortis de 173 postes, dont une importante majorité de logisticiens, de techniciens informatiques et d'infirmières de coordination. Le deuxième appel à projets a été ouvert le 24 avril et fermera le 5 juin. Un troisième appel aura lieu à l'automne 2023.
- **Levier 15 : plan d'action 2023 pour les cadres (M^{me} Vanessa FAGE-MOREEL) ([plan d'action](#))**
Les cadres éprouvent de plus en plus un sentiment de perte de sens de leur travail lié à la lourdeur et à la place prépondérante prise dans leur quotidien par les tâches de gestion, en particulier de gestion des plannings, au détriment de leurs tâches d'encadrement soignant. Il en résulte aujourd'hui des difficultés de recrutement de nouveaux cadres et une baisse du nombre

de candidatures à l'institut de formation des cadres de santé (IFCS). Nourri par une démarche d'écoute des cadres, le plan d'action 2023 vise à répondre de façon pragmatique aux problèmes concrets qu'ils rencontrent au quotidien. Il inclut un objectif de clarification des responsabilités, en donnant plus de marges de manœuvre aux cadres de proximité, et se penche spécifiquement sur les conditions de travail de l'encadrement de nuit. La CME, qui défend depuis longtemps l'importance du binôme chef de service – cadre de soins comme clé de voûte du management des services, soutient fortement ce plan, dont elle suivra avec attention les résultats.

La prochaine réunion de **la CME aura lieu le 6 juin 2023**, précédée du **bureau le 23 mai**.

P^r Rémi SALOMON, le 23 mai 2023